

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

BERNIER

MARIE-HELENE

**Collectivité à statut particulier/Conseil territorial Saint-Barthélemy/
PREMIERE VICE PRESIDENTE**

Élu(e) ou nommé(e) le : 27/04/2022

Déclaration déposée le : 04/07/2022 14:35:42

Renseignements personnels :

Année de naissance : 09/10/1974

Adresse : [REDACTED]
[REDACTED]

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : GERANT de 11/2011 à 05/2017 PRESTATAIRE DE SERVICE Commentaire : 2017 EN COURS	2011 : 3000 € Brut 2012 : 3000 € Brut 2013 : 3000 € Brut 2014 : 500 € Brut 2015 : 500 € Brut 2016 : 500 € Brut 2017 : 0 € Brut
Employeur : marie helene bernier depuis le 12/2018 chauffeur de taxi Commentaire : ██████████	2018 : 189 € Net 2019 : 3 838 € Net 2020 : 990 € Net 2021 : 1 000 € Net 2022 : 0 € Net

2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : CESCE de 08/2013 à 01/2017 MEMEBRE	2013 : 150 € Net 2014 : 900 € Net 2015 : 300 € Net 2016 : 2100 € Net 2017 : 300 € Net
Organisme : conseil de surveillance de l'hopital Irenee de Bruyn de St Barth depuis le 06/2022 CONSEILLER TERRITORIAL. Commentaire : je suis l elu designée au conseil de surveillance de l hopital il n y a pas de remuneration	2022 : 0 € Net
Organisme : Conseil de surveillance du centre hospitalier Fleming St martin depuis le 06/2022 CONSEILLER TERRITORIAL Commentaire : élu representant la collectivité de St Barth au sein du conseil de surveillance de l hopital Flaming a st martin pas de remuneration	2022 : 0 € Net
Organisme : Conseil de surveillance de l'ARS depuis le 06/2022 CONSEILLER TERRITORIAL.	2022 : 0 € Net

4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Société : BERNIER MARIE HELENE 1000 € Nombre de parts détenues : 100 Pourcentage du capital détenu : 100 %	500

5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : ETAT DOUANES

6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
CONSEILLER TERRITORIAL de 03/2017 à 05/2017 Commentaire : JE SUIS ELU QUE DEPUIS MARS 2017 A LA COLLECTIVITE DE SBH	2017 : 1518 € Net
PRESIDENTE ASSOCIATION LOI 1901 de 06/2011 à 02/2022 Commentaire : BENEVOLE	2011 : 0 € Net 2012 : 0 € Net 2013 : 0 € Net 2014 : 0 € Net 2015 : 0 € Net 2016 : 0 € Net 2017 : 0 € Net 2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
première vice présidente depuis le 03/2022	2022 : 1 900 € Net

Observations

Je soussigné MARIE-HELENE BERNIER certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 04/07/2022 14:35:42

Signature : MARIE-HELENE BERNIER